

Question orale de Caroline Cassart, Députée,
à Philippe HENRY, Vice-Président et Ministre du Climat,
de l'Énergie et de la Mobilité, concernant
**L'impact du démantèlement des centrales sur le
développement d'énergies vertes**

Monsieur le Ministre,

Il y a quelques semaines, Engie Electrabel annonçait lors d'une communication interne l'arrêt de tous les projets liés à la prolongation du nucléaire. Cette annonce a été un choc dans le personnel mais également dans la population : y aura-t-il, en 2025, suffisamment d'alternative énergétique pour pallier les 45% d'énergie nucléaire sur lesquels compte notre pays ? Vous vous êtes voulu rassurant en insistant sur le fait qu'une telle décision permettra d'avancer dans la mise en place d'un système énergétique alternatif tel que souhaité, un système qui sera plus efficace énergétiquement et qui sera basé sur les énergies renouvelables. Vous avez également tenu à souligner la volonté d'Engie Belgique de continuer à s'engager sur le marché belge en restant un grand producteur d'électricité verte.

Depuis lors, un conseil d'administration a eu lieu. Il semblerait que la direction ait fait demi-tour et finalement indiqué qu'elle travaillait sur les deux scénarios : à la fois la prolongation et l'arrêt du nucléaire en 2025. Monsieur le Ministre, avez-vous eu des contacts à ce sujet ? Quelle serait finalement l'option choisie par le groupe ?

Pouvez-vous en outre me dire en quoi le démantèlement du nucléaire pourrait favoriser le développement des énergies vertes ? En savez-vous plus sur les prochains projets d'énergie renouvelable qui se développeront en Wallonie et qui créeront de l'emploi tout en nous permettant de tendre vers cette indépendance vis-à-vis du nucléaire avant 2025 ?

Je vous remercie.

La réponse du Ministre :

Madame et Monsieur les Députés, pour répondre à Mme Cassart-Mailleux à propos des alternatives prévues, depuis la décision de sortie du nucléaire de la Belgique en 2003, des études et des scénarios ont été élaborés. Pour permettre la fermeture du parc nucléaire, la Belgique compte sur plusieurs éléments venant apporter une part de soutien sur plusieurs axes.

Premièrement, les échanges internationaux ont été améliorés, la Belgique a d'ailleurs doublé ses capacités d'interconnexions avec les pays voisins, notamment avec l'Allemagne. Ensuite, il est certain qu'un accent devra être mis sur les énergies renouvelables, principalement, dans l'éolien offshore et *onshore* ainsi que sur la filière photovoltaïque. Enfin, pour accompagner cette sortie, il est prévu de subsidier de nouveaux moyens de production d'électricité, notamment des centrales à gaz sous forme d'un mécanisme de rémunération de la capacité – les fameux CRM –, afin d'assurer une sécurité d'approvisionnement du pays.

Concernant les réponses de M.Demeuse sur les perspectives d'emploi liées au futur CRM, il est vrai que l'émergence de nouveaux sites de production à partir de centrales à gaz créeront de nouveaux emplois, mais pas seulement, également la production provenant de nouvelles alternatives visant à combler le déficit créé par la sortie du nucléaire, déficit de production d'énergie.

Il faut néanmoins rester prudent avec la création de nouvelles centrales au gaz, puisque de telles centrales ont une durée de vie de 40 ans. Il faut donc éviter deux écueils, les effets de verrou qui nous maintiendraient dans un régime fossile et les risques d'actifs échoués si de telles centrales ne pouvaient être rentabilisées.

Enfin, il est vrai que si des centrales à gaz viennent à remplacer la production actuelle d'électricité nucléaire bas carbone, non seulement la Wallonie, mais toute la Belgique, devra adapter ses moyens de production afin de s'aligner coûte que coûte sur les objectifs fixés, et ce, via une meilleure efficacité énergétique ainsi qu'une augmentation de la capacité du renouvelable.

Dans tous les cas, un monitoring régulier des objectifs est et continuera d'être fréquemment effectué. Ceci pour vérifier que l'évolution se situe bien sur la trajectoire pour l'atteinte des objectifs 2030, afin de juger de la nécessité d'adapter les politiques et les mesures en vigueur.

Pour ce qui concerne les contacts avec la direction d'Engie, il n'y a actuellement pas eu de contact entre mon cabinet et la direction d'Engie. Nous restons toutefois attentifs aux prochaines évolutions de ce dossier.

Pour donner des précisions sur le lien direct entre l'arrêt du nucléaire et le déploiement des énergies renouvelables, il est important de savoir que si la puissance cumulée du parc nucléaire belge s'élève aujourd'hui à 6 gigawatts, les centrales ne fonctionnent pas toujours à leur capacité maximale, bien au contraire.

En 2018, leur taux de charge n'a pas dépassé les 50 %. Plusieurs sources en sont la cause : des pannes, des problèmes de microfissures, des périodes d'arrêt pour procéder aux entretiens et aux travaux de mise à niveau des systèmes de sécurité.

Durant certaines périodes, la Belgique a donc parfois été en situation de surcapacité électrique. Ce contexte a pu freiner des initiatives de transition énergétique et le développement des énergies alternatives. Au sortir du nucléaire si nous voulons minimiser les coûts, limiter les impacts environnementaux et le rachat de l'électricité à nos voisins, le développement des énergies renouvelables reste notre seule et unique solution. C'est dans ce sens que je souhaite orienter les diverses formes de soutien que je compte mettre en place pour augmenter le déploiement de projets d'électricité, mais aussi de chaleur renouvelable.

J'entends soutenir les projets wallons qui pourraient avoir un impact positif sur le contexte socio-économique wallon. Les filières renouvelables sont en effet souvent annoncées comme créatrices d'emploi. IRENA, qui est une organisation internationale de promotion du renouvelable vient de publier ses statistiques annuelles pour 2019 et estime que le secteur des énergies renouvelables employait directement ou indirectement 11,5 millions de personnes à travers le monde.

Pour répondre plus précisément sur le potentiel de création d'emplois dans les énergies renouvelables, selon une étude menée par le Bureau fédéral du Plan, on parle de 0,14 emploi par gigawattheure pour le nucléaire contre 0,11 emploi par gigawattheure pour le gaz.

Sur base du cycle de vie la production l'électricité à base de source renouvelable est, quant à lui, bien plus intéressant pour le nucléaire alors que le nucléaire nécessite 0,14 emploi pour produire un gigawattheure. Le photovoltaïque en requiert 0,87 soit six fois plus et l'éolien, 0,17 par gigawattheure produit.

Toujours selon le Bureau fédéral du Plan, le Plan national Énergie-Climat qui sera bientôt revu à la hausse, comme nous l'évoquions tout à l'heure, prévoit qu'en 2030, juste en Région wallonne, nous produirons 3300 gigawattheures avec du photovoltaïque et 4600 gigawattheures avec de l'éolien *onshore*.

Ceci nous amène à conclure que pour atteindre les objectifs renouvelables de la Région wallonne, plus de 2871 emplois seront créés dans la filière photovoltaïque et 782 dans la filière éolienne, soit un total de 3653 équivalents temps plein.

Ce cycle de vie prend en considération la construction même de l'unité de production ce qui parfois peut être délocalisé. On ne produit pas de panneaux photovoltaïques en Belgique, par exemple.

Selon le Bureau fédéral du Plan, il est cependant indéniable qu'une partie importante des chaînes de création des sources renouvelables sont ancrées localement, notamment au vu de l'installation de l'entretien des panneaux et des turbines, à la production, au contrôle à la démolition ou au recyclage, mais aussi à l'isolation, à l'efficacité énergétique, et cetera.

Vous voyez donc que même si les filières éoliennes et photovoltaïques créent peu d'emplois industriels, ces filières constituent une source importante d'emplois locaux wallons au niveau de l'installation des projets.

Cet effort sera facilité par la forte baisse du coût de l'électricité provenant des sources renouvelables grâce à l'amélioration des technologies, les économies d'échelle, la compétitivité des chaînes d'approvisionnement et l'expérience croissante des développeurs au cours des 10 dernières années.

D'après les données recueillies par l'Agence internationale pour les Énergies renouvelables, toujours IRENA, sur quelques 17 000 projets en 2019, depuis 2010, le coût de l'énergie a baissé de 82 % pour le solaire photovoltaïque, de 47 % pour l'énergie solaire à concentration et de 39 % pour l'éolien terrestre et 29 % pour l'éolien offshore.

En 2019, le coût de 56 % de toute la capacité de production de l'énergie renouvelable à l'échelle industrielle nouvellement mise en service était inférieur à celui de l'option la moins chère à partir de combustible fossile.

Pour conclure, l'impact de la sortie du nucléaire ne peut être que positif sur le développement des énergies renouvelables et faire émerger de nouvelles solutions en donnant un coup d'accélérateur à ce secteur d'avenir. L'essentiel est de prendre une décision et de donner des signaux clairs et stables aux investisseurs, mais c'est clair, Madame et Monsieur le Député, que toute transition, évidemment, implique des changements et des périodes parfois un peu compliquées à différents niveaux, mais c'est clairement cet horizon qui est mis en œuvre par la suite de ces décisions fédérales.